



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-neuvième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Lundi 26 juillet 1965

à 15 h 20

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

Pages

Point 24 de l'ordre du jour:

Rapport du Secrétaire général sur l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies (*fin*) 235

Point 30 de l'ordre du jour:

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance 235

Point 25 de l'ordre du jour:

Rapport de la Commission des droits de l'homme
Rapport du Comité social 243
Projet de résolution commun 243

Président : M. A. MATSUI (Japon).

Présents :

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil : Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session : Danemark, Ghana, Inde, Iran, Mexique, République arabe unie.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Australie, Bulgarie, Italie, Norvège, Zambie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant : République fédérale d'Allemagne.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En l'absence du Président, M. Hajek (Tchécoslovaquie), second vice-président, prend la présidence.

POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Secrétaire général sur l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies (E/4049 ; E/L.1086) (*fin*)

1. Le PRÉSIDENT met en discussion le projet de résolution commun de l'Algérie, de l'Equateur et de l'Irak (E/L.1086).

2. M. BOUATTOURA (Algérie) dit qu'après avoir consulté d'autres délégations, les auteurs du projet voudraient apporter deux modifications à leur texte. Le troisième alinéa du préambule serait rédigé comme suit : « *Notant avec intérêt les progrès réalisés jusqu'à présent dans l'établissement de l'Institut* » et, au paragraphe 4 du dispositif, on ajouterait, après les mots « Secrétaire général », le membre de phrase suivant : « *de fournir tous renseignements supplémentaires au Conseil à la reprise de sa trente-neuvième session et* ».

3. M. MORA BOWEN (Equateur) ajoute que, pour bien préciser de quels gouvernements il s'agit au paragraphe 3 du dispositif, il convient de remplacer les mots « *Renouvelle son appel aux gouvernements* » par « *Renouvelle son appel aux gouvernements des Etats Membres, ou membres des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique* ». Les autres auteurs acceptent cette modification.

4. M. VIAUD (France) déclare, à propos du paragraphe 3 du dispositif, que l'Institut aura besoin de concours de toutes sortes et que l'aide des gouvernements pourrait revêtir la forme d'envois de documentation ou d'experts ou de mesures visant à faciliter les études de boursiers envoyés dans les pays Membres. Si les auteurs du projet peuvent lui donner l'assurance qu'on acceptera des contributions de ce genre, et non pas seulement les concours strictement financiers, la délégation de la France pourra voter pour le projet de résolution malgré les réserves qui l'avaient empêchée de voter les résolutions 1727 (XVII) et 1934 (XVIII) de l'Assemblée générale.

5. M. BOUATTOURA (Algérie) répond que, dans l'esprit de la délégation algérienne, le concours financier dont il est question au paragraphe 3 doit s'entendre au sens le plus large ; l'envoi de documentation ou d'experts est un soutien financier indirect.

6. M. ASTAFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande que le paragraphe 3 du dispositif soit mis aux voix séparément.

Par 15 voix contre zéro, avec 2 abstentions, le paragraphe 3 du dispositif est adopté.

A l'unanimité, l'ensemble du projet de résolution, tel qu'il a été modifié, est adopté.

POINT 30 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/4083 et Add.1 ; E/L.1090)

7. M^{me} HARMAN (Présidente du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance), pré-

sentant le rapport du Conseil d'administration (E/4083 et Add.1), rappelle que, l'an passé, le FISE a éprouvé une grande perte en la personne de Maurice Pate, qui dirigeait le FISE depuis sa création et qui a tant contribué à lui donner, dans l'ensemble des organismes des Nations Unies, une place sans doute unique par l'approbation unanime que suscite son action et par le rayonnement qu'il a dans le monde en voie de développement. Le FISE se félicite de la nomination de M. Henry Labouisse au poste de Directeur général et a la conviction que, sous sa direction, il continuera de renforcer et développer ses activités et trouvera des moyens d'aider les gouvernements à préparer les jeunes générations aux tâches qui les attendent dans une société en constante évolution. M^{me} Harman tient en outre à dire la profonde tristesse que les membres du Conseil d'administration ont ressentie à la mort du D^r Rajchman, à qui revient l'initiative de la création du FISE, qui a été le premier président du Conseil d'administration et qui l'a dirigé brillamment.

8. A l'occasion du vingtième anniversaire des Nations Unies, on s'est beaucoup interrogé sur le cours que va prendre l'activité de l'Organisation. On a peut-être eu tendance à s'appesantir — c'est d'ailleurs compréhensible — sur les problèmes politiques qui préoccupent les hommes d'Etat et à oublier que les Nations Unies consacrent une grande partie de leurs ressources financières et humaines à la tâche longue et laborieuse qui consiste à améliorer la condition de millions d'êtres humains et que le règne de la paix ne sera assuré que lorsque l'homme verra satisfaites ses aspirations profondes, ce qui suppose non seulement l'absence de conflits armés mais encore la certitude que chacun peut avoir accès à de meilleures conditions de vie.

9. Les privations, la pauvreté, la maladie et l'ignorance sont encore le lot de la majorité des hommes ; il est donc inévitable que les progrès soient lents, surtout si l'on songe que la population du monde augmente au taux incroyable de 2 à 2,8 % par an. C'est évidemment par l'enfance qu'il faut commencer : il faut absolument faire en sorte, non seulement que l'enfant arrive à l'âge adulte sain de corps et d'esprit, mais encore qu'il soit capable de s'intégrer dans une société en pleine évolution technologique. Certes, l'amélioration générale des conditions de vie et le relèvement des niveaux de vie auront une incidence profonde sur l'avenir des enfants, mais l'enfance a toujours besoin de services spécialement conçus pour elle. C'est précisément de quoi le FISE s'occupe. Ainsi, lorsque l'Assemblée générale, en 1959, par sa résolution 1386 (XIV), a adopté la Déclaration des droits de l'enfant, on a fait observer que l'aide fournie par l'intermédiaire du FISE était une forme pratique de coopération internationale qui permet d'aider les pays à atteindre les buts proclamés dans la Déclaration. Il va sans dire qu'en négligeant l'enfance, on laisserait s'accumuler de graves problèmes d'avenir alors que, si l'on s'en préoccupe, on prépare pour une société dynamique une main-d'œuvre en bonne santé, bien adaptée et disciplinée.

10. Le FISE fournit actuellement une aide pour 543 projets mis en œuvre dans 118 pays situés surtout en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et dans les Amé-

riques. L'aide demandée par les gouvernements dépassant déjà celle que le FISE peut leur accorder avec les ressources dont il dispose, le Conseil d'administration a décidé en 1961 d'accélérer le rythme d'utilisation des fonds. En 1963 et 1964, le chiffre des dépenses a dépassé celui des recettes, ce qui a amené une diminution des réserves. La situation est telle aujourd'hui qu'il serait imprudent de réduire encore le fonds de roulement et de le ramener à un montant inférieur à 25 millions de dollars, chiffre considéré comme un plancher absolu. Pendant ces deux années, les dépenses annuelles ont été voisines de 40 millions de dollars et les recettes, d'environ 33 millions de dollars. On avait espéré qu'un accroissement des recettes permettrait de maintenir les dépenses annuelles à 40 millions ; malheureusement, il n'en a rien été. Le Conseil d'administration se trouve en face d'une situation financière des plus graves. Certes les responsabilités premières appartiennent aux gouvernements, et il faut se rappeler que l'apport du FISE est assorti, de la part des gouvernements qui ont demandé une aide, d'une contrepartie pouvant atteindre deux fois ou deux fois et demie la mise de fonds initiale du FISE. Toutefois, le matériel que fournit le FISE, l'aide qu'il donne aux programmes de formation, les conseils et encouragements de toutes sortes qu'il est en mesure de prodiguer ne sauraient être fournis, pour le moment, par les gouvernements qui demandent une assistance. Il n'existe pas d'autre source d'aide orientée exclusivement vers le bien de l'enfance et l'ensemble de ses besoins. On ne saurait sans doute dissocier du cadre familial l'aide destinée à l'enfant, considéré comme partie intégrante de la population, mais les dangers auxquels il est exposé justifient qu'on se préoccupe d'urgence et avec une sollicitude spéciale de sa situation. Les gouvernements devraient évidemment attacher une importance particulière aux services destinés à l'enfance, générateurs de progrès et de stabilité pour le pays tout entier. Bien qu'il existe d'autres organismes bilatéraux et multilatéraux qui mettent en œuvre d'importants programmes apportant une aide indirecte à l'enfance, ils ne s'occupent pas exclusivement de sa protection. Il paraît incroyable qu'à une époque où l'on dépense des sommes énormes pour explorer l'espace et créer des engins de destruction, le FISE ne dispose que d'un budget de 35 millions de dollars pour subvenir aux besoins criants de 800 millions d'enfants, victimes d'une lutte inhumaine pour la vie. La situation financière du FISE doit devenir un sujet majeur de préoccupation dans l'avenir immédiat. En 1964, 121 gouvernements ont fourni des contributions ; mais rien ne permet de prévoir qu'elles augmenteront sensiblement ; la collectivité internationale devra prendre des initiatives hardies et généreuses pour que le FISE puisse s'acquitter des tâches multiples qui le sollicitent.

11. On a suggéré de percevoir, sur la délivrance des passeports dans tous les pays, une petite redevance, dont le produit irait à un fonds créé au profit de l'enfance dans le monde, de verser à ce fonds 1 % des recettes provenant de la vente de timbres-poste dans le monde, ou d'apposer un timbre spécial sur tous les accords et engagements internationaux au moment de leur signature. Il existe bien d'autres possibilités, mais si on ne

s'attaque pas à ce problème sur un front très large, les efforts déployés pour aller de l'avant à la cadence nécessaire seront voués à l'échec. On a recueilli 7 millions de dollars de contributions privées par l'intermédiaire de comités nationaux et autres groupes, et grâce à la vente de cartes de vœux du FISE ; cette somme constitue près de 18 % des recettes totales. Il est heureux que plus de 20 comités nationaux travaillent pour le FISE dans les pays développés, et le Conseil d'administration espère que leur activité s'intensifiera. Certains comités cherchent de plus en plus à réserver des fonds à des projets particuliers pour intéresser davantage les donateurs individuels. Il faut espérer que tous les Etats Membres de l'ONU considéreront le FISE comme un investissement de haute importance, non seulement pour assurer le bien-être de l'enfance, mais aussi pour créer les conditions indispensable au progrès pacifique.

12. Evoquant la tendance nouvelle qui se manifeste dans les activités du FISE, M^{me} Harman fait observer que certaines délégations auprès du Conseil d'administration ont estimé qu'il n'était plus possible d'éviter de discuter les conséquences que l'expansion démographique peut avoir sur les services d'hygiène maternelle et infantile. Après de longs débats, le Conseil d'administration a décidé d'inscrire à son ordre du jour pour 1966 la question du rôle que pourrait jouer le FISE dans le domaine de la planification de la famille et a demandé au Directeur général d'établir un rapport sur cette question. Il a aussi été décidé d'accueillir favorablement une ou deux demandes d'assistance émanant de gouvernements qui accordent un rang de priorité élevé à l'aide dans ce domaine, étant entendu qu'aucune suite n'y serait donnée avant qu'une décision de principe ait été adoptée.

13. Dans le passé, la majeure partie de l'aide du FISE dans les domaines de la santé, de la lutte contre les maladies, de l'éducation, de la protection sociale et familiale et de la formation était avant tout destinée aux enfants en bas âge et aux enfants d'âge scolaire. Or, le Conseil d'administration a constaté avec consternation que, dans les pays en voie de développement, les taux de mortalité les plus élevés — parfois 40 ou 50 fois supérieurs à ceux qu'on enregistre dans les pays développés — concernent les enfants après sevrage et les enfants d'âge préscolaire. C'est pourquoi le Conseil d'administration, à sa dernière session, a mis l'accent sur les problèmes que pose ce groupe d'âge et a attiré l'attention sur la situation navrante du jeune enfant affamé, sans protection, et négligé par une mère harcelée des soucis que lui donne une famille trop nombreuse et allaitant son dernier-né. L'ignorance des principes élémentaires de la santé, de la nutrition et de l'hygiène, les habitudes invétérées, la superstition et la peur ou le refus des changements compliquent encore la situation. On ne peut espérer satisfaire comme par magie, du jour au lendemain, les besoins essentiels de l'enfant : régime alimentaire adéquat, eau pure, logement et habillement, protection contre les maladies et milieu favorable à un heureux épanouissement affectif et social. Il faudra peut-être des dizaines d'années d'efforts résolus pour créer les conditions préalables nécessaires à la croissance normale de l'enfant et à sa survie.

14. On pourrait faire encore bien davantage pour atteindre les jeunes enfants privés de soins, grâce aux programmes actuels de santé, de nutrition, d'éducation, de protection sociale et de développement communautaire. Il faudrait mobiliser, à cette fin, tous les services et toutes les ressources disponibles, y compris l'assistance et les conseils techniques des institutions des Nations Unies et les contributions des organisations non gouvernementales, dont certaines ont déjà commencé à s'occuper de ce groupe d'âge gravement défavorisé. Les politiques nationales de l'enfance devront tenir compte des besoins critiques des très jeunes ; les rapports établis par le Centre international de l'enfance et par les gouvernements (voir E/4083, par 35) doivent être étudiés systématiquement, car on en tirera une documentation qui pourra servir dans les travaux futurs ; en outre, le Conseil d'administration a demandé qu'un fonctionnaire du FISE soit expressément chargé d'encourager l'action en faveur des jeunes enfants.

15. En raison de la situation financière difficile du FISE, 10 % seulement des recommandations adoptées par le Conseil d'administration à sa dernière session portent sur des programmes entièrement nouveaux ; 90 % des crédits alloués ont été affectés à des projets déjà en cours ; 58 % des engagements approuvés sont allés à des programmes sanitaires, dont 30 % aux services de santé de base et 28 % à la lutte contre les maladies. Pendant les années écoulées, le FISE a fourni du matériel à 7 000 dispensaires principaux et à 21 000 dispensaires auxiliaires ; encore faut-il préciser que ces dispensaires ne desservent sans doute guère plus de 5 à 10 % de la population des pays intéressés et que, dans bien des cas, ils ne peuvent fournir que des services rudimentaires.

16. Etant donné les conséquences très graves de la malnutrition infantile, on s'est inquiété de la diminution des demandes d'assistance adressées au FISE au titre de programmes de nutrition ; chez l'enfant d'âge préscolaire, en particulier, la malnutrition compromet définitivement la croissance, peut créer des troubles mentaux et affectifs irrémédiables, avec toutes les graves conséquences qui en résultent pour l'avenir de la croissance économique et de la capacité productive du pays. Le Comité mixte FAO/FISE des directives a souligné, dans ses conclusions, qu'il importe de mettre au point, en matière de nutrition et d'alimentation, des politiques nationales qui tiennent compte des besoins spéciaux de l'enfance. Le Comité a compris aussi qu'il fallait intensifier encore le rôle de l'éducation et de la formation pour amener les mères à renoncer à des habitudes et à des traditions enracinées. On a reconnu d'une façon générale l'importance des projets de développement communautaire et des associations de mères et la nécessité de mettre au point des aliments de sevrage et notamment des aliments tout préparés pour les jeunes enfants ; on a étudié les problèmes de commercialisation et de distribution. Le Conseil d'administration a examiné la possibilité d'utiliser les excédents alimentaires mondiaux au profit des enfants, dans le cadre du Programme alimentaire mondial et des activités des organismes d'aide bilatérale. Une collaboration étroite doit s'établir bientôt entre le Programme alimentaire

mondial et le FISE, et le Conseil d'administration s'est montré satisfait des résultats déjà acquis grâce à certains projets communs, notamment en ce qui concerne la conservation du lait et la production d'aliments composés riches en protéines. (Voir E/4083, par.161 à 192.)

17. Si les gouvernements paraissent moins s'intéresser, depuis quelque temps, à l'aide que fournit le FISE en matière de nutrition, il n'en est pas de même pour l'aide en matière d'éducation. Le FISE n'a commencé à aider à l'exécution de programmes d'enseignement et de formation professionnelle qu'en 1961, en collaboration avec l'UNESCO et l'OIT. A la session du Conseil d'administration, en juin 1965, les engagements au titre de ces programmes s'élevaient à 5,9 millions de dollars, soit 22 % du total; à la fin de la session, le FISE aidait 55 projets d'enseignement et 9 projets de formation professionnelle. Dans le domaine de l'éducation, l'assistance du FISE porte principalement sur la formation d'enseignants et l'envoi de fournitures scolaires, d'auxiliaires d'enseignement et de divers matériels; le FISE insiste aussi pour que l'éducation sanitaire et nutritionnelle soit considérée comme partie intégrante des programmes d'études primaires. Il cherche, d'une façon générale, à obtenir que les programmes comportent l'enseignement des travaux manuels, de l'agriculture et des sciences, et s'efforce de prendre d'autres mesures pour préparer les enfants des écoles à la vie moderne.

18. A la trente-septième session du Conseil (1347^e séance), M^{me} Harman a fait part des préoccupations qu'inspirait au Conseil d'administration la situation des pays se trouvant à un stade de développement si peu avancé qu'ils ne pouvaient tirer profit de l'aide du FISE faute de structures administratives, le personnel qualifié, et de ressources financières à consacrer à des programmes spéciaux en faveur de l'enfance. Le Conseil d'administration a alors demandé au Directeur général de lui présenter, à sa session de 1965, des recommandations visant à vaincre les obstacles existant dans ces pays déshérités. Les problèmes se sont toutefois révélés beaucoup plus complexes qu'on ne l'avait cru à l'origine, si bien qu'un complément de travail sera nécessaire. Une recommandation a néanmoins été émise (E/4083, par. 195) à l'effet que l'aide du FISE pourrait être étendue de manière à comprendre une plus grande variété de fournitures et une contribution plus importante aux dépenses locales d'exécution et que cette aide pourrait être fournie pendant une période plus longue qu'à l'ordinaire à condition que la contribution du FISE aux dépenses d'exécution diminue progressivement; on a reconnu aussi qu'il faudrait s'efforcer d'associer à un plan de cette nature des sources d'aide bilatérale et multilatérale, notamment en ce qui concerne le problème essentiel du personnel spécialisé. Comme le Conseil d'administration tiendra sa session de 1966 en Ethiopie, il pourra étudier de plus près les besoins des enfants africains. On prévoit d'organiser, avant la session, des missions d'observation sur le terrain, d'une durée d'une semaine, à l'intention des représentants, et, sous les auspices du Conseil d'administration, une réunion spéciale de trois jours, à laquelle seront invités tous les gouvernements africains bénéficiant d'une aide du FISE, ainsi que les représentants d'institutions spécialisées, de

la CEA, de l'Institut africain de développement économique et de planification, de la BIRD et d'autres organismes dispensant une aide bilatérale et multilatérale. De telles possibilités de suivre des opérations sur le terrain sont du plus haut intérêt pour les membres du Conseil d'administration, et le Comité du programme est tout particulièrement reconnaissant au Gouvernement des Etats-Unis d'avoir organisé des visites sur les lieux d'exécution de certains projets aux Etats-Unis et à Porto-Rico avant la session de juin 1965.

19. L'examen et le débat que le Conseil d'administration a consacrés à la politique générale l'ont conduit à plusieurs conclusions, énumérées au paragraphe 74 de son rapport, qui expriment une concordance de vues. Il a souligné qu'il importait de continuer à soutenir les programmes existants et de pourvoir aux besoins des enfants et des adolescents dans le cadre même des plans nationaux de développement économique et social. Il a mis l'accent sur l'importance vitale de la formation à tous les niveaux et a recommandé instamment d'établir des programmes détaillés — étant entendu que les gouvernements fixeraient eux-mêmes les priorités — qui devraient porter, de préférence, sur des projets assez étendus ou, éventuellement, sur des projets pilotes ou expérimentaux susceptibles d'être élargis. Depuis 1962, l'intérêt que porte le FISE à la planification s'est traduit sur le plan pratique. Il part du principe que la planification nationale doit assurer à la jeune génération la protection nécessaire. Une conférence régionale sur l'enfance et la jeunesse dans la planification et le développement nationaux doit se tenir à Bangkok en septembre 1965 sous les auspices du FISE, de la CEAO et de l'Institut asiatique pour le développement et la planification économiques; une conférence semblable doit avoir lieu à Santiago au début de décembre 1965 pour les Amériques.

20. Le Conseil d'administration a examiné un document spécial sur les évaluations et la recherche appliquée visant à assurer le meilleur emploi de l'investissement, et a prié le secrétariat d'incorporer dans chaque projet un dispositif d'évaluation.

21. La coopération étroite qui s'est établie entre le FISE, les institutions spécialisées et la Direction des affaires sociales continue d'être très satisfaisante. En plus des activités déjà évoquées du Comité mixte FAO/FISE des directives, la collaboration de l'OMS est venue renforcer l'efficacité des travaux du FISE dans le domaine de la santé et a permis de mieux évaluer toutes les possibilités d'une assistance efficace. On a attiré l'attention sur certains facteurs limitatifs et sur l'extrême gravité des problèmes sanitaires, causes de la mort d'innombrables jeunes enfants. Il a été décidé de commencer par l'immunisation contre la poliomyélite et la rougeole, sous réserve que le gouvernement qui présente une demande d'aide dans ce domaine accorde un rang de priorité élevé à la vaccination des sujets exposés à ces maladies et dispose de services médicaux suffisants pour organiser cette campagne. On a également examiné la nécessité de donner plus d'importance aux activités intéressant la santé dans le cadre des programmes de nutrition.

22. Incontestablement, les activités du FISE entrent dans une phase nouvelle et difficile. Une fois que les progrès ont démarré dans un pays, ils se poursuivent à une cadence accélérée. De plus, lorsque les habitants de villages lointains ont compris quelles possibilités de soins leur sont accessibles, leurs demandes d'aide se font plus nombreuses. Tandis qu'on prend peu à peu conscience des avantages de l'industrialisation, le désir de meilleures conditions de vie grandit. Après s'être occupé initialement des régions rurales arriérées, le FISE doit maintenant songer aussi aux répercussions désastreuses de la vie dans les taudis sur la croissance de l'enfant, car le sort de l'enfant qui vit dans l'horreur et la sordidité d'un bidonville est plus terrible, à certains égards, que celui de l'enfant d'un village pauvre et arriéré. Tous les efforts tendent vers un même but : améliorer les conditions de vie de chacun ; tant qu'il y aura des enfants déshérités et seuls, qui deviendront, en grandissant, des malades et des inutiles, abandonnés à eux-mêmes, toute perspective d'un monde de paix et de bien-être demeurera exclue.

23. M. MONTERO (Etats-Unis d'Amérique) félicite la Présidente du Conseil d'administration du FISE de son exposé stimulant et la remercie, au nom du Gouvernement des Etats-Unis, d'avoir rendu hommage à la mémoire de Maurice Pate. Il exprime l'espoir que M. Labouisse continuera la tradition établie par son prédécesseur.

24. Le FISE, qui s'efforce de venir en aide à 800 millions d'enfants avec un budget de 33 millions de dollars, doit faire face à des difficultés et à des besoins toujours croissants. M. Montero tient donc, pour commencer, à rappeler que le Gouvernement des Etats-Unis est disposé à augmenter sa contribution au FISE sous réserve qu'elle ne dépasse pas 40 % du total des contributions versées par tous les gouvernements.

25. Il n'est pas de domaine d'activité où l'on a déployé autant d'ingéniosité pour trouver des fonds ; malgré cela, le FISE est aux prises avec de graves difficultés financières. Il faut déplorer qu'un dixième seulement des ressources du FISE soit affecté à de nouveaux projets, d'autant plus que cet organisme a le rôle particulièrement important de mettre en route de nouveaux projets qui sont ensuite pris en main par les gouvernements.

26. Le Gouvernement des Etats-Unis approuve le Conseil d'administration d'avoir mis à l'ordre du jour, pour l'année 1966, le rôle que le FISE pourrait jouer en matière de planification familiale. Le FISE, de concert avec l'OMS, peut apporter une contribution essentielle dans ce domaine. L'expansion démographique pose de graves problèmes, tant pour les pays développés que pour les pays en voie de développement ; dans ces derniers pays l'accroissement rapide de la population annule l'effet des progrès réalisés sur le plan économique et social. Il est normal que le FISE, dont le souci essentiel est le bien-être de la mère et de l'enfant, s'intéresse particulièrement à cette question importante.

27. M. Montero présente le projet de résolution commun du Canada, du Chili, des Etats-Unis, du Mexique, du Pakistan et du Royaume-Uni (E/L.1090), qui tend à

presser les gouvernements et les groupes privés d'intensifier leurs efforts pour augmenter de façon substantielle les ressources du FISE. Ce projet de résolution est conçu comme un appel invitant les gouvernements à se préoccuper sérieusement des problèmes du FISE et du complément de ressources dont il a besoin pour s'acquitter de ses tâches.

28. M. YAMATO (Japon) rend un hommage ému à la mémoire de Maurice Pate. Il se félicite que M. Labouisse ait été nommé à sa succession et ne doute pas que, sous sa direction, le secrétariat du FISE poursuive et intensifie ses efforts.

29. Le représentant du Japon note que le FISE, de concert avec d'autres institutions des Nations Unies, s'attache maintenant à donner à ses activités une incidence à plus longue échéance. Il doit, en même temps, axer ses efforts sur les problèmes directement liés à l'enfance, en gardant le souci du bien-être de l'enfance, qui est sa raison d'être essentielle. C'est pourquoi la délégation japonaise est très satisfaite que le nouveau Directeur général se propose d'établir des liens de coopération aussi étroits que possible entre le FISE, les institutions spécialisées, le Fonds spécial et d'autres organismes du système des Nations Unies. Elle estime, comme lui, que les institutions des Nations Unies doivent utiliser au mieux les ressources limitées dont elles disposent en évitant les chevauchements et les doubles emplois (E/4083, par. 9).

30. L'opinion publique japonaise s'intéresse de plus en plus aux activités du FISE. Le gouvernement et les organisations privées sont disposés à coopérer encore davantage à la grande œuvre qu'il accomplit.

31. La délégation japonaise appuie le projet de résolution commun.

32. M. NADIM (Iran) s'associe à l'hommage rendu à la mémoire de Maurice Pate et aux vœux adressés à M. Labouisse.

33. L'œuvre du FISE est bien connue en Iran, l'un des principaux bénéficiaires de son aide. Depuis 12 ans, en effet, le FISE aide l'Iran à développer ses services de santé maternelle et infantile ; l'annexe II du rapport du Conseil d'administration donne des précisions sur la contribution du FISE à bon nombre de projets mis en œuvre en Iran.

34. M. Nadim déplore que les recettes du FISE diminuent au moment où le nombre des enfants augmente de 2,5 % par an dans les pays bénéficiaires. Les gouvernements ne doivent épargner aucun effort, quand ils le peuvent, pour accroître leurs contributions au FISE. On se rappellera à cet égard qu'il est dit au paragraphe 15 du rapport que l'Europe devrait doubler le montant actuel de ses contributions au FISE pour qu'elles représentent le même pourcentage du produit national brut par habitant que les contributions versées par les pays en voie de développement.

35. M. Nadim note avec plaisir que plusieurs pays, parmi lesquels le Canada, la Suède et le Royaume-Uni, ont déjà augmenté leurs contributions et que les Etats-

Unis s'apprêtent à le faire. Il espère que d'autres suivront cet exemple. C'est pourquoi la délégation iranienne est favorable au projet de résolution commun, qui presse les gouvernements et les groupes privés d'accroître leurs contributions.

36. Le Conseil d'administration du FISE a bien fait de se préoccuper particulièrement, à sa dernière session, du problème de l'aide aux jeunes enfants de 1 à 6 ans. La délégation iranienne se félicite qu'on mette davantage l'accent dans les programmes sur l'aide aux enfants de ce groupe d'âge et elle espère que de réels progrès seront réalisés pendant les prochaines années.

37. Enfin, la délégation iranienne est très satisfaite que le Conseil d'administration ait accepté l'invitation du Gouvernement éthiopien ; en tenant à Addis-Abéba sa session de 1966, le Conseil pourra accorder une attention particulière aux besoins des enfants africains.

38. M. ALI (Pakistan) remercie la Présidente du Conseil d'administration de son exposé profondément pensé et s'associe à l'hommage rendu à Maurice Pate par les orateurs qui l'ont précédé.

39. Il félicite le Conseil d'administration et le Directeur général de l'œuvre humanitaire féconde qui a été accomplie pendant l'année écoulée. Les tâches sont si grandes et offrent des aspects si divers qu'il est difficile de dire auxquelles le FISE devrait donner la priorité. Peut-être devrait-il mener une action sur tous les fronts.

40. On a maintes fois répété, au Conseil économique et social, que l'action dans le domaine social importe autant que l'action dans le domaine économique, où les résultats sont plus facilement et plus vite visibles. De même, on a souvent dit qu'il ne faut pas négliger les investissements dans les ressources humaines. Ces considérations s'appliquent tout particulièrement aux programmes du FISE, qui ont pour but d'aider, dans les pays en voie de développement, les millions d'enfants qu'on a souvent appelés les enfants sans enfance.

41. Dans ces conditions, on ne peut que déplorer le ralentissement de l'accroissement des ressources du FISE. Pour 1965, le Conseil d'administration a dû réduire les dépenses de 15 % par rapport à 1964 et envisage une nouvelle réduction de 10 % en 1966. On ne voit pas très bien si la régression évidente de l'intérêt porté au FISE tient à une méconnaissance de son œuvre, pourtant si utile, à une publicité insuffisante, ou simplement à une certaine indifférence vis-à-vis de cette activité essentielle des Nations Unies.

42. M. Ali tient à dire combien le Pakistan est reconnaissant au FISE de l'aide qu'il lui a apportée dans des domaines tels que les services ruraux de santé, l'aide en cas de catastrophe, la nutrition et les secours d'urgence. Le Pakistan a manifesté sa satisfaction en augmentant constamment sa contribution au FISE, qui est passée d'une modeste somme initiale de 10 000 roupies à 650 000 roupies en 1964. C'est pourquoi la délégation pakistanaise s'est volontiers associée aux auteurs du projet de résolution commun.

43. L'un des problèmes majeurs qui se posent dans la plupart des pays en voie de développement est celui de

l'expansion démographique. Au Pakistan, la croissance économique a à peine suivi le rythme d'accroissement de la population pendant la période d'exécution du premier plan quinquennal. Pendant la période du deuxième plan quinquennal, le taux de croissance économique a été de 5,2 % pour un accroissement de la population de 2,6 %, mais ce résultat n'a été obtenu qu'au prix de beaucoup d'efforts et de sacrifices. Si l'expansion démographique n'est pas freinée, la population doublera d'ici 25 ans et atteindra 200 millions, perspective qu'on ne peut envisager sans inquiétude. C'est pourquoi le Pakistan s'apprête à lancer d'ici la fin de l'année, dans le domaine de la planification de la famille, une campagne assez étendue dont le coût est évalué à quelque 60 millions de dollars. Il est oiseux d'arguer de ce qui s'est passé dans les pays développés, où le taux de la natalité a diminué quand le niveau de vie s'est élevé. Le Pakistan ne peut se permettre d'attendre pour voir si ce phénomène se reproduira.

44. Pour cette campagne, le Pakistan aura besoin de toute l'aide extérieure qu'il pourra obtenir. La délégation pakistanaise a donc noté avec intérêt que le Conseil d'administration envisageait d'étendre les activités du FISE à la planification familiale. M. Ali espère que le Conseil aboutira à une décision favorable et que le Pakistan pourra bénéficier de la coopération du FISE dans ce domaine important.

45. M. TAYLOR (Royaume-Uni) dit que, sous la direction de Maurice Pate, le FISE a accompli pendant 15 ans une œuvre remarquable en faveur des pays en voie de développement et a démontré que, malgré certains désaccords sur le plan international, les Nations Unies pouvaient poursuivre leur tâche avec efficacité et aboutir à des résultats constructifs. M. Taylor est persuadé que le FISE suivra la même voie, guidé par son nouveau Directeur général.

46. La délégation du Royaume-Uni se félicite que le FISE s'efforce de lutter, dans le monde entier, contre le manque de soins dont souffre l'enfance. Elle approuve, notamment, les moyens utilisés avec succès pour exécuter certaines activités du FISE par l'intermédiaire d'institutions spécialisées. On peut citer, comme exemple particulièrement heureux, la coopération établie entre la FAO, l'OMS et le FISE pour la mise en œuvre de projets de nutrition appliquée et d'enseignement et de formation en matière de nutrition.

47. Le Royaume-Uni se rend compte qu'il est nécessaire d'accroître les recettes du FISE pour lui donner les moyens de répondre aux nombreuses sollicitations dont il est l'objet ; aussi s'est-il joint à d'autres délégations pour présenter le projet de résolution commun. Il ressort du paragraphe 14 du rapport que les gouvernements ont été peu nombreux à augmenter récemment leurs contributions ; il est d'autant plus opportun de les inviter à le faire.

48. On a trouvé de nombreux moyens ingénieux de recueillir pour le FISE des fonds provenant de sources privées. L'un de ceux qui ont été employés avec succès, au Royaume-Uni et dans quelques autres pays, consiste à faire patronner par des donateurs privés tel ou tel

projet mis en œuvre dans les pays en voie de développement. Cette méthode, qui plaît aux contributeurs du fait qu'elle concrétise leur effort, devrait être employée aussi largement que possible.

49. En ce qui concerne le problème de l'accroissement de la population, M. Taylor s'associe sans réserve aux observations du représentant du Pakistan. L'expansion démographique compromet le succès des plans de développement et abaisse les niveaux de vie des pays intéressés, déjà peu élevés. Il est donc normal que le FISE, dont le rôle est de veiller à la santé de la mère et de l'enfant, s'occupe du problème de l'accroissement de la population. Le Conseil d'administration a bien fait d'aborder ce problème sans détours et d'étudier la manière dont le FISE pourra aider les pays en voie de développement dans ce domaine.

50. M^{me} KASTALSKAÏA (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime qu'on tend, depuis quelques années, à disperser les ressources du FISE sur une gamme étendue d'activités portant sur des problèmes d'ordre général. Le changement qui en résulte dans la nature des activités du FISE risque de conduire les pays donateurs à moins s'y intéresser et, par suite, à diminuer leurs contributions. Il faut absolument garder au FISE son caractère initial : il doit s'occuper avant tout du bien-être des enfants dans les pays en voie de développement. Ses ressources ne doivent pas servir à d'autres fins, et il conviendrait, notamment, qu'il réduise ses activités en Europe au lieu de les étendre, de façon à pouvoir mieux aider les pays en voie de développement.

51. Il serait bon de passer périodiquement en revue les tâches et les besoins du FISE, pour préciser et définir ses fonctions. Le fait qu'il aide actuellement plus de 120 pays et plus de 500 projets montre qu'il s'est attaqué à une tâche colossale. Il importe donc d'établir des critères pour l'octroi de l'aide du FISE, et se garder d'adopter trop vite de nouveaux programmes entraînant de nouvelles dépenses. La délégation soviétique approuve donc les passages du rapport où le Conseil d'administration souligne la nécessité de concentrer les activités du FISE et elle espère qu'il prendra des mesures efficaces dans ce sens.

52. Il faut accorder une attention particulière aux relations entre le FISE et l'OMS. La délégation soviétique ne voit pas pourquoi les ressources du FISE serviraient à financer des projets intéressant la santé publique ou la prévention des maladies, domaines qui relèvent exclusivement de l'OMS. Les ressources du FISE doivent être employées à des fins précises — dispensaires pédiatriques, services de distribution de lait, par exemple — qui ont un rapport direct avec le bien-être des enfants. Il n'y a aucune raison pour que le FISE finance les activités d'institutions spécialisées au détriment des tâches qui lui incombent. Il est apparu, lors des délibérations du Comité mixte FISE/OMS des directives sanitaires, auxquelles la délégation de l'Union soviétique a participé, que 70 % des ressources du FISE étaient affectées à des projets sanitaires. Il est donc évident que le FISE doit concentrer davantage ses efforts sur le champ d'activité qui lui est propre.

53. On a beaucoup parlé de l'accroissement démographique. La délégation soviétique estime que la planification familiale relève de la compétence de chaque Etat. Elle n'est donc pas d'avis d'ajouter cette question au programme de travail du FISE, car elle n'a pas de rapport avec ses objectifs.

54. Le Gouvernement soviétique fournit au FISE une contribution substantielle en nature. En outre, la vente en URSS des cartes de vœux du FISE permet de recueillir des fonds. Un cycle d'étude sur les besoins des enfants d'âge préscolaire dans les pays en voie de développement sera organisé en 1966 dans l'une des Républiques d'Asie centrale de l'URSS. La délégation soviétique considère que des cycles d'étude de portée limitée, traitant d'aspects particuliers de la protection de l'enfance dans certaines régions, auront plus d'utilité que les grandes réunions convoquées à l'échelle mondiale pour examiner les problèmes généraux intéressant la jeunesse ; de telles réunions seront plus coûteuses et moins fécondes en résultats concrets.

55. L'Union soviétique est prête à contribuer aux activités du FISE de toutes les manières possibles. Elle est disposée à mettre à sa disposition ses experts, ses consultants, ses planificateurs et d'autres spécialistes et à accorder des bourses de perfectionnement pour l'étude des méthodes de protection maternelle et infantile appliquées en URSS, au titre de sa contribution au FISE. Malheureusement, les offres qu'elle a faites à cet égard n'ont presque jamais été mises à profit.

56. Une journée de la protection de l'enfance est célébrée tous les ans en Union soviétique. Cette manifestation a été longuement commentée dans la presse en 1965, et diverses activités auxquelles elle a donné lieu ont été appuyées activement par le corps médical, le corps enseignant et d'autres personnes qui s'occupent de la protection de l'enfance. L'URSS a créé des services importants en faveur de l'enfance. Il y a, en URSS, plus de 67 000 pédiatres et 60 000 hôpitaux pour enfants malades ; les garderies accueillent plus de 10 millions d'enfants ; on compte 300 000 maisons et camps de vacances, et plusieurs milliers de bibliothèques, de théâtres et de cinémas spécialement destinés aux enfants. Environ 200 000 exemplaires de livres d'enfants sont publiés chaque année dans les 67 langues employées en Union soviétique.

57. La Déclaration des droits de l'enfant proclame que tous les enfants sans exception aucune doivent jouir des droits énoncés dans la Déclaration, sans distinction ou discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe ou tout autre motif. La Déclaration souligne le droit de l'enfant à être protégé contre toute forme de négligence, de cruauté et d'exploitation. Comme la protection de l'enfance est la tâche essentielle du FISE, la représentante de l'URSS exprime l'espoir que le Conseil d'administration et les services du FISE ne perdront jamais de vue la nécessité de donner effet à la Déclaration des droits de l'enfant, dont les dispositions ne sont malheureusement pas appliquées partout.

58. M. COTE (Canada) s'associe à l'hommage rendu à la mémoire de Maurice Pate et aux souhaits adressés au nouveau Directeur général du FISE.

59. Il déplore que le rythme d'accroissement des contributions au FISE se soit ralenti au moment même où les besoins de l'enfance augmentent, et où l'on prend conscience de la nécessité de faire une plus grande place dans les programmes de développement aux enfants et aux jeunes. La délégation du Canada attend avec intérêt les résultats de l'étude entreprise par le Directeur général en vue de déterminer les besoins prioritaires des enfants auxquels le FISE devrait essayer de répondre. Le Canada vient d'augmenter le montant de sa contribution au FISE et continuera à soutenir ses travaux. Mais les activités du FISE intéressent aussi les particuliers, et la délégation du Canada estime que les difficultés financières du FISE pourraient être en partie résolues si l'on organisait efficacement la collecte des fonds provenant de sources privées.

60. La délégation du Canada approuve le programme bien équilibré qui a été proposé pour 1966. Elle est satisfaite qu'on ait pu améliorer la coordination entre les activités du FISE et celle des institutions spécialisées et d'autres organisations. C'est là une condition essentielle du succès.

61. M. Cote espère que le projet de résolution commun, dont le Canada est l'un des auteurs, sera adopté à l'unanimité.

62. M. de SILVA (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) s'associe à l'hommage rendu à la mémoire de Maurice Pate.

63. L'UNESCO est très satisfaite du développement des relations de travail étroites qu'entretiennent le FISE et l'UNESCO depuis 1961. Elle a noté avec beaucoup d'intérêt que, de l'avis de certains, ainsi qu'il est dit au paragraphe 87 du rapport, le moment approche où l'on pourra examiner la possibilité d'établir un comité mixte UNESCO/FISE des directives, et elle participera volontiers à ce comité, s'il est créé.

64. M. COMBAL (France) estime que la Présidente du Conseil d'administration du FISE a présenté, dans sa déclaration liminaire, un exposé intéressant et clair, qui montre ce que peuvent être les résultats de la coopération, en particulier dans le domaine social.

65. Le rapport du Conseil d'administration n'évoque que très peu de problèmes nouveaux, ce qui donne à penser que la politique générale et la politique financière du FISE sont celles qui conviennent le mieux à son activité. La délégation française approuve la manière dont le FISE a réparti son assistance par continent et se préoccupe davantage de l'Afrique tout en conservant ses programmes pour l'Europe. Elle approuve aussi l'importance relative accordée aux divers types de projets bénéficiant de l'aide du FISE et note avec satisfaction l'accroissement des dépenses consacrées à la santé et à l'éducation.

66. Il serait exagéré de dire que le FISE traverse une crise financière. Sans doute, ses ressources sont inadéquates au regard des besoins auxquels il faudrait répondre, mais on n'épargnera aucun effort pour augmenter les apports de source publique ou privée. C'est pourquoi la délégation française appuie le projet de

résolution commun. Elle espère cependant que, dans ses appels de fonds, le FISE respectera les pratiques budgétaires traditionnelles et n'envisagera pas de multiplier les comptes spéciaux.

67. Le FISE a progressé très vite, dès que le monde a compris que l'esprit de simple philanthropie dont on s'inspirait pendant les premières années d'après guerre ne permettait pas de répondre aux besoins de l'enfance dans le monde entier. Après une première étape, où il a axé ses efforts sur la santé et l'éducation, le FISE en aborde une nouvelle, où il s'attache au bien-être de l'enfance, considéré comme facteur du développement économique et social. Il contribue utilement, depuis deux ans, à la formation de planificateurs. Il recherche de nouveaux moyens d'aider l'enfance, moyens qui seront peut-être moins directs que ceux qu'on a employés jusqu'ici. Quels qu'ils soient, M. Combal espère que le FISE restera fidèle à sa mission fondamentale: l'aide à l'enfance.

68. A sa dernière session, le Conseil d'administration du FISE a décidé de demander au Directeur général d'établir un rapport sur le rôle que pourrait jouer le FISE dans le domaine de la planification familiale. Au stade où on en est actuellement, le Conseil économique et social ne peut évidemment pas s'occuper d'un problème aussi complexe. La France a soutenu la proposition faite au Conseil d'administration et attend ce rapport avec intérêt, ainsi que les résultats d'une étude analogue entreprise par l'OMS. M. Combal espère qu'à sa prochaine session, le Conseil pourra examiner cette question à la fois sur le plan technique et du point de vue juridique. La délégation française se demande, du reste, si l'aide à la planification familiale est du ressort du FISE.

69. M^{me} AFNAN (Irak) fait siens les hommages rendus à la mémoire de Maurice Pate, ainsi que les souhaits adressés au nouveau Directeur général, et exprime, elle aussi, l'espoir que le FISE continuera d'œuvrer avec succès.

70. Elle approuve, d'une manière générale, le programme proposé pour 1966 et se félicite des progrès réalisés sur la voie d'une action intégrée pour favoriser le bien-être des enfants. Le programme alimentaire d'urgence exécuté en Jordanie touche 50 000 enfants réfugiés de Palestine. Le montant alloué à ce programme est de 275 000 dollars, soit environ 5 dollars par enfant et par an, ce qui est minime. M^{me} Afnan note aussi que la décision de continuer à fournir du lait en poudre aux centres de distribution administrés ou contrôlés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a été prise sous réserve qu'on puisse disposer d'excédents en provenance des pays donateurs. Elle espère que cette curieuse réserve disparaîtra, car le FISE est chargé avant tout d'aider les enfants dans le besoin; or, les enfants réfugiés dont il s'agit sont incontestablement dans le plus grand besoin. M^{me} Afnan remercie vivement le Comité chrétien international et les autres organisations charitables qui aident à mettre ce programme en œuvre.

71. M. VANDERPUJE (Ghana) rend aussi hommage à la mémoire de Maurice Pate et adresse des souhaits à son successeur. La délégation du Ghana s'inquiète de voir le montant des dépenses du FISE dépasser celui de ses recettes et espère qu'on trouvera une solution à ce problème. A bien des égards, les pays en voie de développement auront besoin de l'aide du FISE pendant quelque temps encore, et le FISE ne pourra la leur donner que si ses ressources s'accroissent de façon substantielle. M. Vanderpuje appuie le projet de résolution commun.

72. M^{me} HARMAN (Présidente du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance), en réponse à certaines observations qui ont été faites, dit que l'insuffisance actuelle des ressources du FISE tient, non pas à ce qu'on s'intéresse moins à son œuvre, mais au contraire à l'intérêt accru porté à ses travaux, qui fait que ses ressources sont devenues insuffisantes, car elles n'augmentent pas à la cadence des demandes d'assistance qui lui sont adressées.

73. Le Conseil d'administration considère que les relations entre le FISE et les institutions spécialisées sont excellentes et espère que cette coopération se poursuivra dans l'esprit qui l'a animée jusqu'ici. Pour ce qui est des critères, le Conseil d'administration a cherché à définir, à chaque session, des critères précis pour l'octroi de l'aide ; mais il faut se rappeler que ce n'est pas le FISE qui décide des programmes à établir et des fournitures à distribuer ; ce sont les gouvernements qui en décident par les demandes qu'ils présentent. M^{me} Harman est tout à fait d'accord avec la représentante de l'URSS pour estimer que les petits groupes d'étude donnent de bien meilleurs résultats que les grandes conférences, surtout lorsque les participants sont tous des experts capables d'apporter une contribution utile.

74. M^{me} Harman remercie les membres du Conseil de l'hommage qu'ils ont rendu à la mémoire de Maurice Pate et de la confiance et du soutien qu'ils accordent aux activités du FISE.

75. Le PRÉSIDENT met aux voix le projet de résolution commun (E/L.1090).

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la Commission des droits de l'homme (E/4024)

RAPPORT DU COMITÉ SOCIAL (E/4100 et Add.1)

PROJET DE RÉSOLUTION COMMUN (E/L.1088)

76. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le rapport du Comité social sur le point 25 de l'ordre du jour (E/4100 et Add.1) et en particulier les sept projets de résolutions et la recommandation qui figurent aux paragraphes 27 et 28 de ce rapport. D'autre part, le Conseil est saisi d'un projet de résolution présenté conjointement par les pays suivants: Algérie, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Gabon, Irak, Pérou et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (E/L.1088).

77. Le Président suggère au Conseil de se prononcer tout d'abord sur les projets de résolutions et la recommandation présentés par le Comité social et d'examiner ensuite le projet de résolution commun.

Il en est ainsi décidé.

78. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) estime que la question des droits de l'homme mérite un examen spécial. Au cours des années, les aspects sociaux des activités du Conseil ont été relégués au second plan ou n'ont fait l'objet que d'un examen superficiel. Or, on ne pourra préparer un avenir meilleur que si la justice sociale et les droits de l'homme deviennent le thème central de l'action des Nations Unies.

79. L'éducation, la santé et les services sociaux sont indispensables au progrès de la productivité et à l'accroissement des revenus, mais l'établissement d'un système solide des droits de l'homme ne l'est pas moins. Il faut que l'homme prenne conscience de sa propre valeur pour devenir ce que les économistes appellent un agriculteur productif ou un ouvrier qui travaille avec ardeur parce qu'il a des motifs de le faire. Les statistiques de production expriment le travail d'êtres humains conscients de ce qu'ils valent et des raisons qu'ils ont de travailler dans leur intérêt et dans celui de la collectivité.

80. L'une des principales différences entre la Charte des Nations Unies et le Pacte de la Société des Nations est que la Charte fait de la promotion des droits de l'homme l'objectif essentiel de l'organisation internationale. Ce souci de la personne humaine est l'un des aspects les plus prometteurs de l'activité de l'ONU. Comme l'a dit récemment le Secrétaire général, la dignité de la personne humaine et les droits égaux et inaliénables de tous les hommes sont le fondement de la paix dans le monde.

81. Les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et plusieurs institutions spécialisées dans le domaine des droits de l'homme ont abouti à des résultats remarquables. Toutefois, ils ne constituent pas une fin en soi, mais un moyen d'assurer à chacun une vie féconde, dans la paix et dans la dignité.

82. Pour déterminer dans quelle mesure la politique et l'action des Nations Unies se sont inspirées du principe de la Charte qui veut que les droits de l'homme soient une responsabilité de la communauté internationale, il serait vain de scruter les nombreuses résolutions, déclarations et conventions relatives aux droits de l'homme. Les mots ne remplacent pas l'action ; les appels sont vides de sens s'ils ne contribuent pas directement à faire triompher les droits de l'homme.

83. M. Williams a quelques observations à faire sur la proposition tendant à convoquer, en 1968, une conférence internationale sur les droits de l'homme, qui figure dans le projet de résolution E présenté par le Comité social. La Déclaration universelle des droits de l'homme est la norme d'après laquelle la communauté internationale organisée doit évaluer ce qu'elle fait pour s'acquitter des responsabilités qui lui incombent dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Cette conférence devrait donc étudier la manière dont la communauté s'est acquittée de ces responsabilités et le

champ ouvert à l'application des principes de la Charte relatifs aux droits de l'homme, qui sont peut-être le facteur le plus puissant de paix et de progrès dans le monde.

84. La protection des droits de l'homme appelle des moyens d'action que les Nations Unies ne possèdent pas actuellement. L'idée de créer un poste de haut commissaire aux droits de l'homme mérite donc d'être étudiée. Il est cependant d'autres méthodes et d'autres techniques, éprouvées ou non, qu'il convient aussi d'examiner et de comparer.

85. L'étude des méthodes employées par les Nations Unies et l'évaluation de leur efficacité sont indispensables à la préparation d'un programme de nouvelles mesures à prendre à l'occasion de l'Année internationale des droits de l'homme. Les activités n'ont pu être vraiment organisées jusqu'ici parce que les objectifs immédiats et à long terme n'étaient pas nettement définis et qu'on ne se faisait pas une idée exacte des moyens de les atteindre.

86. Il importe d'examiner les relations entre les divers programmes des institutions du système des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme et d'étudier les moyens de les coordonner. C'est là une tâche qu'on peut entreprendre sans plus tarder, et c'est pourquoi la délégation des Etats-Unis et plusieurs autres ont présenté un projet de résolution (E/L.1088) priant le Secrétaire général de l'ONU, le Directeur général du BIT et le Directeur général de l'UNESCO d'établir, chacun pour son compte, pour la quarantième session du Conseil, un rapport sur les mécanismes utilisés par ces organisations en matière de droits de l'homme et sur l'expérience qu'elles ont acquise dans ce domaine.

87. L'Année internationale des droits de l'homme doit offrir l'occasion de rationaliser et de renforcer le programme des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme de façon qu'il apporte sa pleine contribution à la paix et au progrès dans le monde. Comme l'a souligné le Comité pour l'Année internationale des droits de l'homme, il faut que les établissements d'enseignement s'attachent de toutes leurs forces et par tous les moyens dont ils disposent à changer l'optique de nombreuses personnes à l'égard des droits de l'homme. Peut-être devrait-on prier le Secrétaire général de se tenir en rapport avec les milieux universitaires pour faciliter une collaboration étroite entre les établissements d'enseignement de toutes les parties du monde et les Nations Unies, au service de la cause des droits de l'homme. On pourrait aussi agir par l'intermédiaire de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies pour susciter des idées nouvelles et hardies.

88. Le peuple des Etats-Unis connaît les maux de la discrimination ; l'économie du pays a pâti des effets des pratiques discriminatoires et sa structure politique a souffert aussi du fait de la violation des droits constitutionnels fondamentaux d'une partie importante de sa population. Le fléau du racisme a créé des problèmes sociaux extrêmement complexes et difficiles à résoudre. Toutefois, la conscience du peuple s'est finalement réveillée et, comme le Président Johnson l'a dit récem-

ment, une décennie de progrès sans précédent a enfin abattu la barrière de la race et de la couleur. Le Président a fait remarquer que la loi de 1965 sur le droit de vote a été appuyée par trois fois plus de sénateurs des Etats du sud que celle de 1964 sur les droits civils.

89. Aux Etats-Unis, l'homme de couleur est maintenant sur la ligne de départ, prêt à acquérir la qualité de citoyen à part entière. Le combat pour le respect intégral de ses droits dans la collectivité américaine est engagé, témoignage de la valeur du régime démocratique. Mais il ne suffit pas d'amener la minorité privée de ses droits sur la ligne de départ et lui dire de saisir l'occasion qui lui est offerte. Ce fait a été reconnu par la Constitution de l'Inde, qui stipule au paragraphe 4 de son article 15 qu'aucune disposition de cet article n'empêche l'Etat de prendre des mesures spéciales en vue d'assurer le progrès de classes de citoyens socialement et culturellement arriérés.

90. La nécessité d'une certaine forme de traitement préférentiel a été reconnue aux Etats-Unis, où l'on a adopté une politique et lancé des programmes devant permettre à ceux qui ont été jusqu'ici privés de leurs droits de courir leur chance grâce au talent et à l'expérience de ceux qui n'ont jamais souffert de la ségrégation ou de la discrimination. Le *Federal Economic Opportunity Act*, ainsi que divers programmes publics et privés, tendent à remédier aux handicaps hérités du passé.

91. M. Williams rappelle en terminant que, dans une déclaration faite le 2 mai 1965, le juge Arthur Goldberg, nouveau représentant permanent des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, a déclaré qu'à son avis il n'est pas de tâche plus digne d'intérêt pour l'Organisation ou pour ceux qui l'appuient, que de travailler à mettre un terme à la discrimination sous toutes ses formes et à assurer la sécurité complète de toutes les minorités dans toutes les parties du monde — et que ce n'est qu'en créant dans le monde un climat où les différences sont tolérées et où cette sécurité est garantie que l'on peut espérer jeter le fondement d'une paix mondiale durable.

92. M. ARKADIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) comprend mal la raison d'être du projet de résolution commun, car le projet de résolution C du Comité social en contient déjà toute la substance. Par exemple, le dernier alinéa du préambule et les paragraphes 1 et 11 du dispositif du projet de résolution C sont repris dans le projet de résolution commun. Il n'y a pas de raison, semble-t-il, d'en faire état dans un texte séparé. Le projet de résolution commun pourrait donc, peut-être, être incorporé dans le projet de résolution C.

93. M^{me} AFNAN (Irak) dit que la délégation irakienne, qui est l'un des auteurs du projet de résolution commun, ne peut accepter qu'il devienne une partie du projet de résolution C du Comité social, car elle a l'intention de s'abstenir lorsque ce dernier texte sera mis aux voix. M^{me} Afnan ne pense pas que le projet de résolution C contienne toute la substance du projet de résolution commun, qui porte uniquement sur la procédure interne. La délégation irakienne est opposée à l'idée,

exprimée dans le projet de résolution C, que les organisations non gouvernementales présentent des rapports qui seraient examinés en même temps que ceux des gouvernements. Le Gouvernement irakien prend la responsabilité de l'application des conventions qu'il ratifie. Il serait bon que l'OIT et l'UNESCO fournissent un rapport sur la procédure qu'elles suivent en ce qui concerne les conventions établies sous leur égide avant le commencement de l'Année internationale des droits de

l'homme et l'ouverture de la conférence internationale sur les droits de l'homme qu'il est prévu de réunir.

94. Après un débat de procédure, M. NAIK (Pakistan) propose l'ajournement.

Par 12 voix contre zéro, avec 5 abstentions, cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 19 h 30.